Image not found or type unknown

Convoqué à une audience sans avoir été entendu

Par **Julien Roques**, le **23/05/2018** à **20:12**

Bonsoir

J'ai subit une perquisition à mon domicile et sur mes différentes sociétés le 27 mai 2016.

j'ai été accusé d'escroquerie,de faux,abs,travail dissimulé, et j en oublis tellement la liste est longue en tant que gerant et en tant que personne morale.

Le jour de mon arrestation j ai pété un plomb,on m'a mis 10h en garde à vue et on m'a posé quelques questions.

J étais ambulancier donc retrait d agrement et fermeture administrative

Ça fait 2 ans plus de son plus d'image, notre avocat n'a pas accès au dossier. Le mandataire pareil, il est de notre côté super sympa.

Les prud'hommes contre mes societes ont été mis en suspend depuis 1 an.

On a réussi à faire annuler les cautions solidaires sur les emprunts.

Je contacte le mandataire aujourd'hui qui me dit qu il a reçu une convocation pour le mois de septembre 2018.

Il me dit qu il est étonné que je sois convoqué sans avoir été entendu.

On m'a saisie 320 000 € 2 appartements, fermeture administrative sur mes deux sociétés. . saisie immobilière dans ma sci

l'urssaf me demande 1 million de euros.

histoire de fous, je veux pas dire que je suis innocent mais c'est abasé ce qui m'est arrivé.

On m'a traité comme un chien et le dernier des voleurs.

Donc ma question est celle du mandataire.

Pourquoi est il surpris que je soit convoqué sans avoir été entendu.

je tiens à préciser aussi que c'est moi qui est eu l'info en appelant l avocat de mes salariés qui me ont mis au prud'hommes.

Ni mon avocat ni moi avons reçu quoi que ce soit.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés